

Dividende écologique : cap sur une 5^e année d'engagement en faveur de la résilience des territoires

Face à l'intensification des événements climatiques, préparer les territoires est devenu un enjeu majeur. Depuis 2023, le Fonds MAIF pour le vivant et le Fonds Nature 2050 accompagnent ensemble des projets qui s'appuient sur le vivant pour répondre à ce défi. Quatre ans après son lancement, les premiers résultats observés sur le terrain confirment l'intérêt de ces solutions pour renforcer durablement la résilience des territoires. Forts de ce constat, les deux fonds ouvrent une nouvelle édition de leur appel à projets du 16 septembre au 16 novembre 2026.

Mieux prévenir les risques climatiques grâce aux solutions fondées sur la nature

Selon l'UICN, les solutions fondées sur la nature pourraient fournir jusqu'à 30 % de l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.* C'est précisément l'ambition du Fonds MAIF pour le vivant. En restaurant les zones humides, en renaturant les cours d'eau et en reconstituant des écosystèmes dégradés, il contribue à préserver la biodiversité, mais aussi à renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique. Quatre ans après son lancement, les premiers résultats sont déjà visibles.

*[Solutions fondées sur la nature | IUCN](#)

Des réalisations concrètes pour le vivant et les territoires

Parmi les 40 projets soutenus depuis 2023, les premiers résultats sont tangibles. De Bourg-en-Bresse à Rion-des-Landes en passant par les Collines normandes, des milieux naturels retrouvent progressivement leurs fonctions écologiques : cours d'eau renaturés, zones humides restaurées, bocages renforcés ou encore espaces urbains réinventés pour mieux faire face aux effets du changement climatique. Les impacts sont déjà mesurables, avec par exemple des températures inférieures de 0,6 °C dans les espaces renaturés de Rion-des-Landes ou des habitats plus favorables à des espèces emblématiques comme la chouette effraie dans le bocage normand. Ces premiers résultats illustrent le potentiel des solutions fondées sur la nature, dont les effets continueront à se déployer au fil du temps.

À terme, les 40 projets accompagnés par le Fonds MAIF pour le vivant se traduiront notamment par la restauration :

- de 81,3 hectares de prairies et pelouses d'intérêt écologique
- de 137 hectares de zones humides et de près de 43 kilomètres de cours d'eau.

Ils contribueront également à :

- la plantation de 73 088 arbres
- à la suppression de 45 ouvrages hydrauliques
- à la restitution de plus de 5 hectares à la nature grâce à la désimperméabilisation des sols.

Autant d'actions concrètes qui renforcent simultanément la biodiversité et la résilience des territoires.



Yves Pellicier
Président du Groupe MAIF

« Face à l'intensification des événements climatiques, nous avons la responsabilité d'agir avant que les dommages ne surviennent. Protéger la nature est une condition pour vivre, habiter et entreprendre dans des territoires résilients. Avec ce nouvel appel à projets, nous souhaitons encourager celles et ceux qui démontrent que le vivant peut être une réponse concrète aux défis climatiques de notre époque. »

Pour poursuivre et amplifier cette dynamique, le Fonds MAIF pour le vivant et le Fonds Nature 2050 ouvrent une nouvelle édition de leur appel à projets commun, du 16 septembre au 16 novembre 2026.

Pour candidater, rendez-vous sur [Accueil - Fonds MAIF pour le vivant](#)



Marianne Louradour
Présidente de CDC Biodiversité et du Fonds Nature 2050

« L'appel à projets Fonds MAIF pour le vivant - Fonds Nature 2050 est désormais un rendez-vous incontournable pour les porteurs de projets. A la sortie de cet été 2026 inédit, déployer le plus grand nombre possible de Solutions fondées sur la Nature est une urgence absolue. CDC Biodiversité et son fonds de dotation Nature 2050 sont ainsi particulièrement mobilisés pour accompagner la MAIF dans la sélection et le suivi de projets pertinents pour l'adaptation de nos territoires. Si votre structure porte un tel projet, répondez à notre appel à projets afin qu'il puisse être soutenu financièrement et réalisé rapidement et dans de bonnes conditions. »

À propos de la MAIF

6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2025. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, la MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions. Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

À propos de CDC Biodiversité

Créée en 2008, CDC Biodiversité est une entreprise qui concilie biodiversité et développement économique, au service de l'intérêt général. Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du Groupe CDC intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer. Son expertise lui permet de conseiller et de former à toutes les thématiques biodiversité. CDC Biodiversité propose de mesurer l'empreinte des activités sur la biodiversité avec plusieurs outils adaptés selon les contraintes des acteurs économiques : l'Indice de biodiversité local, le Global Biodiversity Score ou AgriBEST. Enfin, CDC Biodiversité met en œuvre des actions concrètes de renaturation sur le long terme, visant la création de gains écologiques quantifiés par des solutions fondées sur la nature.

www.cdc-biodiversite.fr

Contact presse MAIF

Yuki Martin
yuki.martin@maif.fr
06 62 27 66 23